



PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

DP REF.	MCA-CI/CONSULT/QCBS/377
Intitulé de l'activité	Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de la revue de la qualité des données du tableau de suivi des indicateurs du Compact et la Formation des parties prenantes en Suivi-Evaluation et Analyse Economique (S&E/AE)
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Conférence	05 décembre 2024 – 15h00 à 16h30
Lieu	Visioconférence via plateforme Teams

Etaient présents :

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- Ismahel Barry, Directeur Suivi-Evaluation et Analyse Economique
- Arthur Ouattara, Economiste
- Lucrèce Ahandagbé, Manager Suivi – Evaluation
- Ouattara Arthur, Manager Suivi-Evaluation
- Koffi Juliana, Manager Passation des Marchés

Pour MCC :

- Carolyn Perrin, (DPE/EE-ME)

Pour DT GLOBAL USA (Agent de Passation des Marchés (PA))

- Rachida Berri, Spécialiste senior en passation des marchés
- Josette Amon, Spécialiste en passation des marchés

Pour les Soumissionnaires : les représentants de :

1. IOS Partners Inc.
2. African Consultants
3. ACT for Performance
4. Center for Evidence and Decision Insights
5. Crisil Ltd

1. Introduction

La conférence préalable a eu lieu le 05 décembre 2024 à 15h00, heure d'Abidjan comme indiqué à la clause IC 1.3 de la DO. A cet effet, un mail d'information a été envoyé par l'Agent de Passation des Marchés à tous les Consultants enregistrés.

Pour cette Demande d'Offres (DO) relative au « **Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de la revue de la qualité des données du tableau de suivi des indicateurs du Compact et la**

Formation des parties prenantes en Suivi-Evaluation et Analyse Economique (S&E/AE) », une présentation PowerPoint articulée autour des aspects de passation de marchés et des aspects techniques de la DO a été assurée par les équipes de MCA-Côte d'Ivoire.

Après la présentation, la séance Questions/Réponses a été ouverte aux participants. L'ensemble des questions et leurs réponses est présenté à la section 2 du présent Compte-rendu.

Avant de clôturer la séance, il a été réitéré aux soumissionnaires potentiels la possibilité de continuer à poser des questions même après la conférence préalable en les adressant par courriel à l'Agent de Passation des Marchés au plus tard le 10 décembre 2024.

2. Questions / Réponses

Un total de dix (10) questions a été reçu avant, pendant la conférence préalable et jusqu'au 09 décembre 2024. Le tableau ci-dessous résume ces échanges.

#	Question/Réponse
Q1	Dans les termes de référence, à la Section 3.2 Activité 2 - Formation des parties prenantes en S&E/AE, concernant l'organisation des sessions à Abidjan, les coûts de déplacements (transport et hébergement) des parties prenantes sont-ils pris en charge par MCA-Côte d'Ivoire ?
R1	Les coûts liés aux déplacements et l'hébergement des participants ne sont pas supportés par les offrants.
Q2	Dans les termes de référence, à la Section 7.2 Qualification du personnel clé. Une même personne peut-elle être proposée pour plusieurs postes, par exemple à la fois comme Chef(fe) de mission et Formateur(trice) en Suivi-Évaluation, ou encore comme Analyste de Données et Formateur(trice) en Suivi-Évaluation ?
R2	Etant donné que les deux activités (revue de la qualité des données et formation en suivi-évaluation) seront réalisées de manière quasi concomitante, il n'est pas souhaitable qu'une même personne soit proposée pour plusieurs postes afin de ne pas créer de conflits de disponibilité.
Q3	Dans les termes de référence, à la Section 7.2.3 Formateur en S&E. Il est indiqué que les formateurs "doivent être présents [...] au cours de la phase de RQD". Cela semble incorrect, et devrait plutôt concerner la phase de formation. Pouvez-vous confirmer cette interprétation ?
R3	Il s'agit effectivement de la bonne interprétation. Les formateurs en Suivi-Evaluation devront être présents en Côte d'Ivoire et dédiés à temps plein à la mission au cours de la phase de formation.
Q4	Les offrants doivent-ils soumettre une méthodologie et un plan de travail distinct pour chaque activité (revue de la qualité des données et formation en suivi-évaluation) ?
R4	Compte-tenu de la spécificité de chacune des activités objet de cette mission, les offrants doivent décrire une méthodologie et un plan de travail y compris le plan de déploiement du personnel par activité.
Q5	La date de soumission des offres du 20 décembre 2024, est-elle une date définitive ?
R5	La date de soumission a été fixée au 20 décembre 2024 pour tenir compte des contraintes de temps auxquels MCA-Côte d'Ivoire fait face à ce stade du Compact.

#	Question/Réponse
	Néanmoins, si un offrant estime avoir besoin de plus de temps pour préparer son offre, un email motivé devra être adressé à l'Agent de Passation des Marchés. MCA-Côte d'Ivoire sur la base des arguments présentés se prononcera.
Q6	Au niveau du « Livrable 1.3a-Ebauche de rapport de qualité des données » en ce qui concerne les coûts logistiques et organisation de l'atelier, il ressort que MCA-Côte d'Ivoire se chargera de toute la logistique, y compris les déplacements, les collations et tous les autres coûts relatifs aux ateliers. Prière confirmer si cette compréhension est correcte.
R6	MCA-Côte d'Ivoire assurera tous les aspects logistiques liés à l'organisation de l'atelier de présentation de l'Ebauche de Rapport de Qualité des Données aux parties prenantes.
Q7	Au niveau du Livrable 2.3 – Conception des modules et supports de formation, Tâche 2.3 Formation des parties prenantes, il ressort que l'offrant doit prendre en compte dans sa proposition financière le coût relatif à l'hébergement de 100 participants ainsi que leurs indemnités journalières pendant 5 jours. Prière confirmer si cette compréhension est correcte.
R7	Cette affirmation ne figure pas dans la demande d'Offres. Il faut plutôt retenir que les coûts liés aux déplacements et l'hébergement des participants ne sont pas supportés par le consultant.
Q8	Veillez confirmer que le chef de mission n'est pas obligé d'être résident en Côte d'Ivoire. Si ce n'est pas le cas, est-il permis à l'offrant de désigner l'un des experts clés comme représentant résident ?
R8	Le chef de Mission n'est pas obligé d'être résident. Cependant comme indiqué à la section 7.2.1 « le chef de mission doit être présent en Côte d'Ivoire et dédié à plein temps à la mission au cours de la phase de RQD (Tâche 5) et la phase de formation proprement dit (Tâche 6). Le planning opérationnel détaillé proposé par la firme doit indiquer une répartition du budget temps du Chef de mission alloué au travail sur le terrain. »
Q9	En se référant au lien http://www.mcacotedivoire.ci/passation-des-marches/ et à l'Annexe 3 Taxes et droits, il a été entendu que le présent contrat est exonéré de taxes, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes directes telles que la retenue à la source et les taxes indirectes telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Veuillez confirmer si cette compréhension est correcte.
R9	Le Programme Compact de la Côte d'Ivoire est exonéré de taxes .
Q10	Bien que le MCC soit l'un des rares clients à effectuer des revues de la qualité des données en tant que mission autonome, toutes nos autres évaluations incluent des revues de la qualité des données. De ce fait, est-ce que MCA Côte d'Ivoire reconnaîtrait ces expériences comme faisant partie de l'expérience passée de notre entreprise et de l'équipe ayant travaillé sur ces projets ?
R10	Le panel d'évaluation technique examinera les expériences présentées par les offrants sur la base des critères de qualification énoncés à la Section 3.Critère de Qualification et d'évaluation.

Annexe (fichier séparé)

- Présentation : https://www.dropbox.com/scl/fi/pvxwgti3pdzf1o5xrhjt/QCBS377-RQD_Presentation-VF.pdf?rlkey=dgsild4fz4rtpvqmitwbstlnw&st=dvjnhifn&dl=0